

COMMISSION DES COUPES DE LA SOMME
Réunion du Lundi 8 avril 2024

Président : M. Pierre LAVALARD.

Présents : MM. Joël LEVECQUE, Alain LECLERCQ, Antonio DOS SANTOS, Lionel HERBET, Jean François DEBEAUVAIS.

Participant : Messieurs Pierrick SAUVAL et Wilfried LECLERCQ.

Excusés : Monsieur Régis PATTE.

Les décisions de la Commission sont susceptibles d'appel devant la Commission Départementale d'Appel Affaires Générales dans un délai de 2 jours, à compter du lendemain de la notification de la décision contestée, dans les conditions édictées par l'article 188 et 190 des Règlements Généraux de la FFF (à envoyer à secretariat@somme.fff.fr).

PROCES VERBAL

La commission adopte le procès-verbal de la dernière réunion du 15 février 2024 tel que paru sur le site officiel du District.

ACCUEIL

Cette réunion qui est exceptionnelle se déroule dans une salle du stade Crédit Agricole la Licorne et Pierre Lavalard et ses collègues se félicitent de l'accueil reçu par l'Amiens SC.

C'est devenu une habitude puisque cela fait quelques années que la commission et les clubs encore en course dans les différentes coupes de la Somme sont reçus par l'Amiens SC.

14 clubs sont représentés.

"*Nous sommes heureux de vous accueillir ici en espérant que vous aurez un bon tirage* », a indiqué Bertrand Leriche. Le président de la section amateur de l'Amiens SC qui avait à ses côtés M. Fontaine, membre du conseil d'administration.

Pierre Lavalard a tenu à remercier l'ASC tandis que Christophe Duprez, Président-Délégué de la section professionnelle de l'ASC a répété le plaisir que l'ASC avait au contact des clubs amateurs :

"*Nous essayons de bien travailler avec le président Pascal Tranquille. Les relations entre l'ASC et le district se passent bien et nous essayons par exemple d'accueillir vos jeunes soit aux entraînements des pros le mercredi. Pour les soirs de match, là aussi nous invitons des jeunes de vos clubs et vous êtes les bienvenus à chaque fois.*

"*Nous sommes ouverts avec vous et je vous souhaite un bon tirage*".

COURRIER :

- De l'ASP NESLOIS du 19/02/24 :

Le club de l'ASP NESLOIS n'a pas participé au règlement des arbitres car la recette des entrées était suffisante pour effectuer ce règlement.

A la lecture du mail, la commission précise à l'ASP NESLOIS que la Somme de 76€ n'a pas été débitée du compte du club.

- **De l'OL EAUCOURT du 30/03/24 :**

Absence de règlement des arbitres de la part de Moreuil SC.

Le club de l'OL EAUCOURT ayant réalisé des entrées à hauteur de 90€, il restait donc 60€ à charge des 2 clubs pour le règlement des frais d'arbitrage.

La somme de 30€ sera donc mise au débit du SC MOREUIL pour en créditer l'OL EAUCOURT.

CALENDRIER

En raison des différentes remises générales, la Commission revoit sa copie et propose ci-dessous les dates des prochains tours de Coupe de la Somme. Les finales étant prévues le 9 juin 2024, le terrain reste à définir puisque que ce ne sera pas matériellement possible cette saison au Stade de la Licorne.

Challenge CRCA et Challenge Jen Pierre DEMAGNY :

- **¼ de Finale** : 01/05/24
- **½ Finale** : 08/05/24

Pour le Challenge Gilles MARQUETTE (Vétérans) :

- **¼ de Finale** : le 08/05/24
- **½ Finale** : le 19/05/24

Pour le Challenge Michel BONNIERE (Vétérans) :

- **1/8^{ème}** : le 08/05/24
- **¼ de Finale** : le 19/05/24
- **½ Finale** : le Mercredi 29 mai 2024 à 19h15

Pour la Coupe de la Somme Féminines :

- **¼ de Finale** : le 08/05/24
- **½ Finale** : le 19/05/24

Pour la coupe de la Somme Futsal :

- **½ Finale** : Semaine 17 (22 au 25 avril 2024)

AFFAIRE LITIGIEUSE

- **Match ES SAINS ST FUSCIEN 2 – US BETHENCOURT, Coupe Somme Féminines à 8 :**

Réclamation de l'US BETHENCOURT sur la qualification et participation de la totalité des joueuses de l'ES SAINS ST FUSCIEN susceptible d'avoir évolué en équipe supérieure lors de la dernière journée alors que celle-ci ne joue pas le jour même ou dans les 24 heures.

Réclamation de l'US BETHENCOURT sur la qualification médicale des joueuses U17F, Mme BOUTON Cléa et LOZANO GUTIEZ Pauline, ne respectant pas l'article 73, absence de certificat médical pour le surclassement.

La réclamation a été transmise à l'ES SAINS ST FUSCIEN en date du 04/03/24 pour que le club transmette ses observations conformément à l'article 187.1 des Règlements Généraux de la FFF.

L'ES SAINS ST FUSCIEN explique qu'il a bien suivi la réglementation concernant la première réclamation.

Pour la seconde, le club explique une erreur de compréhension de leur part étant donné que les licences apparaissaient pour la réalisation des FMI, il pensait que le surclassement n'était pas nécessaire, comme les saisons précédentes car seules les joueuses ayant la possibilité de jouer apparaissaient sur la tablette. Le club émet tout de même une interrogation concernant cette réclamation ciblée alors même que le club adverse a refusé la vérification des licences avant match. Et se demande comment ces informations ont été à disposition de l'US BETHENCOURT.

Après vérification le club de l'ES SAINS ST FUSCIEN n'a fait participer aucune joueuse ayant pris part à la rencontre d'Interdistrict Féminin du 18/02/24 en Coupe de la Somme Féminines à 8 ce 25/02/24

Concernant les joueuses BOUTON Cléa et LOZANO GUTIEZ Pauline, il s'avère qu'elles ne possèdent pas de « surclassement » validé par la Commission Régionale Médicale et ne pouvaient donc pas participer à la rencontre de Coupe de la Somme Seniors Féminines à 8 ce 25/02/24.

La Commission donne match perdu par pénalité à l'ES SAINS ST FUSCIEN.

S'agissant d'une rencontre de coupe, l'US BETHENCOURT est déclaré vainqueur sur le score de 3 à 0.

Les droits de réclamation sont mis à la charge de l'ES SAINS ST FUSCIEN (30€).

AMENDES :

- **Absence de Feuille de recette, 35€ :**

Challenge Jean Pierre DEMAGNY :

ASFR RIBEMONT

AMIENS FC

RC SALOUEL SALEUX

ES CAGNY

TIRAGE DES COUPES DE LA SOMME :

Challenge Michel BONNIERE :

- **8^{ème} de finale qui auront lieu le 8 mai 2024**

QCL Sud Amiénois - Amiens RC

Amiens AF – FC Pont de Metz

Perdant du match ES Sains St Fuscien contre RC Salouel Saleux – US CHU

ES Naours – SC Oisemont Templiers

Amiens AC - perdant SC Boves - Amiens FC Porto

Amiens Rif - US Daours

ES Vers sur Selle - gagnant du match US Flesselles – AS Querrieu Pont Noyelles (**recevant à définir**)

Challenge Gilles MARQUETTE :

- **Quarts de finale le 8 mai 2024**

FC Ailly sur Somme - Auxiloise

Amiens FC Portugais ou SC Boves – La Centuloise

Amiens SIP - AC Montdidier

ES 2 Vallées - gagnant ES Sains St Fuscien contre RC Salouel Saleux (**recevant à définir**)

Coupe de la Somme Futsal :

- **Demi finale Semaine 17 (du 22 au 25 avril 2024)**

CSA Doullens - Amiens AC, le 25 avril 2024 à 20h00 à Beauval

Cayeux Futsal Club - Amiens Futsal Marivaux, le 23 avril 2024 à 20h00 à Cayeux

Coupe de la Somme féminines à 8

- **Quarts de finale 8 mai 2024**

ES 2 Vallées – US Béthencourt

RC Salouël Saleux – AS Quesnoy le Montant

US Méricourt – US Cartigny

La Centuloise – AS Villers Bretonneux

Challenge Jean Pierre DEMAGNY

- **Quarts de finale le 1^{er} mai 2024**

Gagnant La Centuloise contre US Quend – USOAAS 2

RC Salouel Saleux 2 – ES Cagny

US Hangest en Santerre – CAFC Péronne

US Daours – ESC Longueau 2

3 arbitres à la charge des deux clubs.

Entrées payantes (3€ minimum)

Challenge du Crédit Agricole

- **Quarts de finale le 1^{er} mai 2024**

CSA Montières – FC Poix BC

OL Eaucourt – RC Doullens

Gagnant AS Picquigny contre US Roye Noyon – US Corbie

RC Salouël Saleux – US Camon 2

3 arbitres à la charge des deux clubs

Entrées payantes (3€ minimum)

Prochaine réunion à définir.

Le Président : Pierre Lavalard



Le Secrétaire : Lionel Herbet

